



Caractéristiques indispensables :

Température ambiante

- Température homogène au sein d'un local
- Température homogène entre les différents locaux
- Idéalement choix d'un système de chauffage par le sol ou les murs
- Dans certains bâtiments spécifiques, T° ambiante de 24°

Corps de chauffe

- Tout corps chauffant dont la T° est susceptible d'être $\geq 40^\circ$ doit être protégé

Accès aux organes de réglage et de contrôle

- Garantir l'accès aux vannes thermostatiques, thermostat d'ambiance et chaudière
- Présence d'une aire de rotation de min. 150 cm de diamètre en dehors de tout obstacle
- Distance latérale de min. 50 cm avec tout angle rentrant ou tout autre obstacle
- Hauteur comprise entre 80 et 110 cm depuis le sol
- Possibilité de commande à distance

Compréhension des organes de réglage et de contrôle

- Equipement permettant un usage intuitif
- Toutes les inscriptions sont visibles, lisibles et compréhensibles
- Boutons de commande en relief par rapport au plan du support
- Boutons non jointifs et de grande dimension
- Bouton d'arrêt d'urgence et autres systèmes de sécurité de couleur rouge

TECHNIQUE SANITAIRE - CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

TEMPÉRATURE AMBIANTE :

- La température doit être **homogène** au sein d'un même espace et les variations de température doivent être évitées autant que possible entre les différents espaces. Afin d'obtenir une température homogène, les systèmes de chauffage par les parois (sol ou murs) constituent une bonne solution ;
- Pour certaines fonctions de bâtiments dont beaucoup d'occupants présentent des problèmes de régulation thermique, il y a lieu de prévoir une température ambiante supérieure à la moyenne, soit environ 24°. *En principe, la température corporelle de l'homme est constante et stable et ne peut varier que de 1° sur l'ensemble d'une journée, indépendamment des variations externes de température. Différents organes jouent un rôle dans cette thermorégulation. Entre autres personnes, celles qui présentent une déficience motrice, sont susceptibles de présenter des troubles de la régulation de la température corporelle dont les conséquences peuvent encore être aggravées si elles sont associées à des troubles sensitifs.*

CORPS DE CHAUFFE :

- L'ensemble des corps chauffants susceptibles d'atteindre des températures supérieures à 40° ou de permettre un contact prolongé, doit être **protégé** (canalisations d'alimentation et d'évacuation d'eau chaude, ...). *Le respect de ce critère est indispensable à la sécurité de différents usagers. Notamment les personnes atteintes de pertes sensitives ou encore, les personnes déficientes visuelles susceptibles de ne pas pouvoir être averties de la présence d'un corps chauffant.*

ACCÈS AUX ORGANES DE RÉGLAGE ET DE CONTRÔLE DE L'INSTALLATION :

- L'ensemble des équipements nécessaires au contrôle et au réglage de l'installation de chauffage et d'eau chaude sanitaire doit pouvoir être accessible. Cela comprend au minimum l'accès aux **vannes thermostatiques** et autres **thermostats d'ambiance**, de même que l'accès à la **chaudière**. Autant que possible, il faudra également veiller à garantir l'accès à d'autres éléments tels que les vannes d'arrêt. Pour ce faire, ils doivent :

- Etre desservis par une **aire de rotation** de minimum 150 cm de diamètre en dehors de tout obstacle ;
- Se situer à minimum 50 cm de **distance latérale** avec tout angle rentrant ou la présence de tout autre obstacle ;
- Etre à une **hauteur** comprise entre 80 et 110 cm depuis le sol (maximum 110 cm si des informations doivent être lues sur une surface verticale et 90 cm si elles doivent être lues sur une surface horizontale) ;
- La **commande à distance** de tout ou partie des équipements peut être prévue. Dans ce cas, il faut veiller à l'accessibilité du système de commande à distance (compréhension, manipulation fine, lisibilité).

COMPRÉHENSION DES ORGANES DE RÉGLAGE ET DE CONTRÔLE DE L'INSTALLATION :

- Autant que possible, il y a lieu de privilégier le choix d'équipements dont l'usage peut se faire de façon intuitive ;
- Toutes les inscriptions présentes sur un équipement doivent pouvoir être visibles, lisibles et compréhensibles (taille, contraste, police d'écriture, ...);
- Les boutons de commande doivent être en relief par rapport au plan du support, séparés les uns des autres (non jointifs) et de grande taille ;
- Les boutons d'arrêt d'urgence et autres systèmes de sécurité sont de couleur contrastée par rapport au support. Idéalement ils sont de couleur rouge, associée dans l'esprit commun à l'alerte ou au danger; *Le respect de ces critères permet une utilisation plus aisée par les personnes malvoyantes. Pour les personnes aveugles, des repères tactiles additionnels peuvent être placés sur ces équipements.*

